



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 11

CERTIFICAT ACERMI

N° 02/018/118

Licence n° 02/018/118

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en laine minérale version B du 30/06/2013 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **SAINT GOBAIN ISOVER**

Company:

Siège social : **Les Miroirs 92096 PARIS La Défense - France**

Head Office:

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

**PANOTOIT FIBAC 2 - PANOTOIT FIBAC 2 VV - PRIMITIF PROTECT LR B - PROTECT LR B
- JOINT PROTECT LR B**

et fabriqué par les usines de : Genouillac - France (23)

Production plant:

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

et pour les usages figurant en page 3 du présent certificat.

Uses are given in page 3.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en laine minérale ET la norme NF EN 13162+A1 : 2015.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 17 avril 2018 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

This certificate was issued on april 17th 2018 and is valid until december 31th 2020, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
E. CREPON

C. BALOCHE

Pour le Secrétaire
T. GRENON

P. PRUDHON

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Révision du certificat n° 02/018/118 Édition 10, délivré le 01 janvier 2018

Revision of certificate n° 02/018/118 Edition 10, issued on january 01st 2018



CERTIFICAT ACERMI

N° 02/018/118

Licence n° 02/018/118

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Certified properties

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_D = 0.038$ W/(m.K) (de 40 à 95 mm)
Certified thermal conductivity: $\lambda_D = 0.039$ W/(m.K) (de 100 à 130 mm)
 $\lambda_D = 0.040$ W/(m.K) (de 135 à 160 mm)

	Résistance thermique - <i>Thermal resistance</i>										
Épaisseur (mm)	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90
R (m ² .K/W)	1,05	1,15	1,30	1,40	1,55	1,70	1,80	1,95	2,10	2,20	2,35
Épaisseur (mm)	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145
R (m ² .K/W)	2,50	2,55	2,65	2,80	2,90	3,05	3,20	3,30	3,35	3,50	3,60
Épaisseur (mm)	150	155	160	-	-	-	-	-	-	-	-
R (m ² .K/W)	3,75	3,85	4,00	-	-	-	-	-	-	-	-

RÉACTION AU FEU : Euroclasse A1

Reaction to fire:

AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Other certified properties

Tolérance d'épaisseur	T5
Absorption d'eau à court terme par immersion partielle	WS
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(70,90)
Contrainte en compression pour 10% de déformation	CS(10)50
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	TR10
Résistance à l'écoulement de l'air	AFr 70
Transmission de vapeur d'eau	MU1



CERTIFICAT ACERMI

N° 02/018/118

Licence n° 02/018/118

USAGES VISÉS

Intended uses

Le produit objet de ce certificat peut être utilisé pour les usages visés dans le tableau ci-dessous. La mise en œuvre de ce produit est précisée dans les documents de référence tels que les DTU, les règles ou recommandations professionnelles, les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application. Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

USAGE VISÉ (selon le Cahier Technique G)		RÉFÉRENCES COMMERCIALES	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
Toitures terrasse	Isolant pour toiture terrasse	PANOTOIT FIBAC 2	
		PANOTOIT FIBAC 2 VV	
		PRIMITIF PROTECT LR B	
		PROTECT LR B	
		JOINT PROTECT LR B	